

**PROCES VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COMMENTRY, légalement convoqué le vingt-deux juin 2023, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents(es) : Sébastien ALAMARGUY (du rapport 1 au rapport 14 et du rapport 16 jusqu'à la fin de séance) - Stéphanie BODEAU - Pierrette BORD - Sylvain BOURDIER - Alison CLEMENT - Marie-Laure DESCAMPS - Murielle DESFORGES - Véronique FOUCAUX - Catherine FRISE - Stéphane JARDONNET - Jean-Loup LESAGE - Céline LEYREM - Maria de Lurdes LOUREIRO - Daniel MARTIN - Emmanuelle MICHON - Patrick PORTET - Jean-Pierre POUENAT - Pascal RELIANT - Claude RIBOULET (du rapport 1 au rapport 7 et du rapport 9 jusqu'à la fin de séance) - Jean-Luc ROBIN - Joseph SCARAMOZZINO - Jean SIMONIN - Fernand SPACCAFERRI - Thierry VERGE (du rapport 2 jusqu'à la fin de séance)

Avaient donnés(ées) pouvoir : Caroline LEOTY a donné pouvoir à Stéphanie BODEAU - Michel PASSAT a donné pouvoir à Pascal RELIANT - Véronique REYMON a donné pouvoir à Céline LEYREM - Laure VINCENT a donné pouvoir à Maria de Lurdes LOUREIRO – Thierry VERGE a donné pouvoir à Sylvain BOURDIER (rapport 1)

Etaient Absents(es) : Elsa VALLIAMEE – Claude RIBOULET (rapport 8) – Sébastien ALAMARGUY (rapport 15)

Secrétaire de Séance : Stéphanie BODEAU

Le quorum est atteint.

La séance est présidée par Monsieur Le Maire – Sylvain BOURDIER

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

ORDRE DU JOUR

- a) Mandats de vote
- b) Adoption Procès-Verbal du 13 avril 2023

- 1 - 2023/1975 - Compte-rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétences
- 2 - 2023/1992 - Election d'un adjoint
- 3 - 2023/1993 - Commissions municipales - désignation de membres
- 4 - 2023/1991 - Délégations auprès d'organismes extérieurs - désignation de délégués du conseil municipal suite à une démission
- 5 - 2023/1983 - Modification du tableau des effectifs emplois permanents et des emplois non permanents
- 6 - 2023/1995 - Décision modificative n° 1 du budget général
- 7 - 2023/1987 - Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation tarif 2024
- 8 - 2023/1998 - Convention de fonds de concours entre la Ville de Commentry et Commentry Montmarault Nérès communauté pour le fonctionnement de l'école municipale de musique
- 9 - 2023/1980 - Mission d'étude urbaine - Validation et demande de subvention petites villes de demain / banque des territoires
- 10 - 2023/1997 - Cession du droit de chasse - Bois des Forges
- 11 - 2023/1990 - Projet de développement d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Commentry - Promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes avec Total Energies renouvelables France
- 12 - 2023/1977 - Cession d'une partie de parcelle non bâtie sise Clos du puits au profit des conjoints Deville
- 13 - 2023/1978 - Acquisition des parcelles cadastrées BE 70 et 72 sises Place Martenot
- 14 - 2023/1996 - Fonds montuses - modification des conditions d'attribution
- 15 - 2023/1982 - Passeport loisirs 2023 / 2024 - 24ème édition
- 16 - 2023/1981 - Signature d'une convention avec la région Auvergne - Rhône-Alpes concernant l'inscription à l'accueil périscolaire Busseron des élèves scolarisés en ULIS
- 17 - 2023/1985 - Bilan analytique de la piscine municipale en 2022
- 18 - 2023/1986 - Avenant au contrat d'objectif 2022 - 2023 avec le Commentry Football Club (CFC)
- 19 - 2023/1988 - Renouvellement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Commentry Football Club (CFC)
- 20 - 2023/1979 - Dénomination de terrains de pétanque - Place du Champ de Foire - Espace Jean-Marc Dumery

Communications du Maire

Questions Diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

.1 Délibération 2023/1975

- Compte-rendu des décisions prises par le maire conformément aux délégations de compétences

PREND ACTE

2 Délibération 2023/1992

Monsieur RIBOULET : Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur SCARAMOZZINO. A priori, sur cette élection, les commissions et les délégations, vous n'avez pas prévu d'ouvrir à l'opposition. Par conséquent, sur ces 3 dossiers, nous ne prendrons pas part au vote.

Arrivée de Thierry VERGE.

- Election d'un adjoint

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

3 Délibération 2023/1993

- Commissions municipales - désignation de membres

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

4 Délibération 2023/1991

- Délégations auprès d'organismes extérieurs - désignation de délégués du conseil municipal suite à une démission

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

Monsieur RIBOULET : Quelles seront les délégations de Monsieur MARTIN ?

Monsieur le Maire : Par arrêté, Monsieur MARTIN sera en charge des festivités, événementiel, attractivité et vie associative. A la jeunesse, ce sera Monsieur JARDONNET. Les orientations culturelles seront prises en charge en direct par le Maire. Cette nouvelle redistribution se traduira par l'économie d'un conseiller délégué.

Monsieur RIBOULET : Il faut rappeler que l'indemnité du conseiller délégué est pris sur l'enveloppe du Maire et des Adjointes. Ce n'est donc pas une dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire : De ce fait, l'enveloppe n'est donc pas utilisée entièrement.

Monsieur RIBOULET : Ce que l'on retient, c'est qu'il n'y a plus d'adjoint à la culture identifié, ce qui, en terme de message politique, n'est pas le meilleur que l'on peut envoyer. C'était une tradition depuis plusieurs décennies.

Monsieur le Maire : Rassurez-vous, le travail se fait. Pendant l'absence de Monsieur NOUALI avant sa démission, nous avons géré ses délégations.

Madame BORD rajoute que c'est un message fort que Monsieur le Maire gère lui-même une partie des délégations anciennement attribuées à Monsieur NOUALI, en particulier la culture.

5 Délibération 2023/1983

- Modification du tableau des effectifs emplois permanents et des emplois non permanents

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

6 Délibération 2023/1995

- Décision modificative n° 1 du budget général

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

7 Délibération 2023/1987

- Taxe locale sur la publicité extérieure - Actualisation tarif 2024

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

8 Délibération 2023/1998

Sortie de Monsieur RIBOULET pendant les débats et le vote.

- Convention de fonds de concours entre la Ville de Commentry et Commentry Montmarault Nérès communauté pour le fonctionnement de l'école municipale de musique

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (CLAUDE RIBOULET)

9 Délibération 2023/1980

- Mission d'étude urbaine - Validation et demande de subvention petites villes de demain / banque des territoires

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

10 Délibération 2023/1997

- Cession du droit de chasse - Bois des Forges

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 (MARIE-LAURE DESCAMPS - MARIA DE LURDES LOUREIRO - PATRICK PORTET - JEAN-PIERRE POUENAT - CLAUDE RIBOULET - FERNAND SPACCAFERRI - LAURE VINCENT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

11 Délibération 2023/1990

- Projet de développement d'une centrale agrivoltaïque sur le territoire de la commune de Commentry - Promesse de bail emphytéotique et convention de servitudes avec Total Energies renouvelables France

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

12 Délibération 2023/1977

- Cession d'une partie de parcelle non bâtie sise Clos du puits au profit des consorts Deville

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

13 Délibération 2023/1978

- Acquisition des parcelles cadastrées BE 70 et 72 sises Place Martenot

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

14 Délibération 2023/1996

- Fonds Montuses - modification des conditions d'attribution

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

15 Délibération 2023/1982

- Passeport loisirs 2023 / 2024 - 24ème édition

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (SEBASTIEN ALAMARGUY)

16 Délibération 2023/1981

- Signature d'une convention avec la région Auvergne - Rhône-Alpes concernant l'inscription à l'accueil périscolaire Busseron des élèves scolarisés en ULIS

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

17 Délibération 2023/1985

- Bilan analytique de la piscine municipale en 2022

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

18 Délibération 2023/1986

- Avenant au contrat d'objectif 2022 - 2023 avec le Commentry Football Club (CFC)

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

19 Délibération 2023/1988

- Renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Commentry Football Club (CFC)

Monsieur RIBOULET : Nous vous invitons à retirer ce rapport et à le présenter sur un prochain conseil. Il pose plusieurs problèmes. D'abord un problème de fond, c'est que la convention en cours est échue. Le délibéré propose de donner son accord au projet de convention sauf que nous ne l'avons pas. Nous avons un tableau budgétaire qui est, en fait, une annexe de la convention et la précédente qui contient une douzaine d'articles. Le document support, n'a pas été porté à la connaissance des conseillers municipaux. Or, nous ne pouvons voter sur une convention que nous n'avons pas. Vous faites état d'une coquille dans le rapport, le même texte est gardé. Vous nous mettez sur table la bonne version qui, accessoirement, dans le tableau, a des changements sur lesquelles je vais revenir. Il y a une convention avec plusieurs articles qui est signée entre le Maire, après autorisation du Conseil Municipal, et l'association. Ce support écrit fonde les modalités des objectifs et des moyens et c'est un accord entre la Municipalité qui donne de l'argent et le Club. Ce qui est remis sur table est simplement un tableau financier qui est une annexe à la convention. Le rapport modifié que nous avons sur table apporte des modifications substantielles. La 1^{ère}, c'est que les différents thèmes des objectifs faisaient l'objet de modalités de versement qui n'étaient pas les mêmes, exemple sur la subvention de base ainsi que sur la production des documents. Les subventions pour les équipes de jeunes avaient des critères très précis, soit une équipe par

tranche d'âge. Comment évalue-t-on les 2 500 euros qui étaient, au préalable, justifiés par différentes équipes (U 16 – U 17- U 18) ? Il y a un premier manquement d'objectifs et de moyens puisqu'il n'y a plus d'objectifs. Les modalités de financement à l'article 7, soit le bilan financier à produire. Or, sur le rapport remis sur table, nous avons des modalités de versement (70 % en octobre) sur présentation du rapport moral et d'activités de la saison précédente, ce qui est en parfaite incohérence avec l'Article 7 qui se trouve dans la convention. Les critères de l'annexe ne sont pas réécrits dans la convention qui reste le seul document juridique qui fait support. A quoi se réfère-t-on ? A l'annexe ou à l'Article 7 ? Je vous propose de retirer ce rapport afin de remettre en conformité juridique, soit les nouveaux critères tels que nous les avons dans l'annexe par rapport à l'Article 7 de la convention, soit vous choisissez les nouveaux critères de l'annexe et vous réécrivez la convention et l'Article 7 notamment.

Monsieur le Maire retire le rapport de la séance qui fera l'objet d'une prochaine présentation au conseil du mois d'octobre.

RETIRE DE LA SEANCE

20 Délibération 2023/1979

- Dénomination de terrains de pétanque - Place du Champ de Foire - Espace Jean-Marc Dumery

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*NE PREND PAS PART AU VOTE : 0 *_*_*_*_*_*_*_*_*_**

L'ordre du jour, étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée le 29 juin 2023 à 21 h 22



Le Maire,

Sylvain BOURDIER



Le (ou la) Secrétaire,

Stéphanie BODEAU

Communications du Maire

Vous avez pu trouver à vos places mais aussi dans vos boîtes aux lettres la plaquette de l'été à Commentry et du Tour de France à Commentry, je vous invite à venir nombreux participer à ces festivités.

La 11^{ème} étape du Tour, par Commentry, aura lieu le mercredi 12 juillet, avec de nombreuses animations place du 14 Juillet et des expositions en cours d'installation, à la Piscine, à la Pléiade et dans le hall de l'Hôtel de Ville.

Dès la veille du Tour, le mardi 11, rendez-vous est donné à la Pléiade pour une séance de dédicaces avec Raymond Roucheyrolle qui vient de publier un ouvrage sur Hyppolite Aucouturier et le soir nous aurons une table ronde « parlons cyclisme » avant la projection de « Poulidor : une histoire Française », place du 14 Juillet.

J'attire votre attention sur les contraintes de stationnement et de circulation le jour du passage de l'étape : interdiction de stationner sur le parcours dès la veille à 23h et de circuler dès 11h du matin. Cela aura pour conséquences notamment de fermer les accès du quartier de la place verte. Merci de votre compréhension et de prendre vos dispositions.

> Pour des questions de matériel l'exposition Commentr'images sera lancée avec un peu de retard à la mi-juillet, rue Jean-Jacques Rousseau.

> Samedi dans le cadre de Lumières sur le Bourbonnais, l'Harmonie Commentryenne se produira place du 14 Juillet, en présence de la chorale Sol Mineur et d'enfants.

> Du côté de la Piscine, l'ouverture estivale aura lieu à partir du 7 juillet, et jusqu'au 31 août 7j/7, avec toujours l'espace solarium et le chalet gourmand en extérieur.

> Pour le Vijon, la course de caisses à savon aura lieu le samedi 19 août. Pensez à vous inscrire auprès de l'Agora avant le 15 juillet !

> Je vous laisse découvrir ces nombreux événements et vous souhaite un bel été, à Commentry, Pour tous, évidemment !

Questions Diverses

NEANT